

CAMP D'ÉTÉ

Organisé par l'Association Jeunes Vivants

DU 22 AU 29 FÉVRIER 2020 À L'ALPE DU GRAND SERRE (38)



Ce camp, organisé par l'Association « Jeunes Vivants » de Sées, est destiné à tous les jeunes de 7 à 17 ans désireux de participer à une semaine de vacances dans la continuité des activités de l'Aumônerie paroissiale pour les plus grands, et pour découvrir la vie de camp pour les plus jeunes. C'est l'occasion pour eux de prendre un temps de détente et d'oxygénation au milieu de l'année tout en découvrant ou en approfondissant la foi chrétienne dans le cadre de la vie fraternelle placée sous le regard du Christ.

1. Présentation du camp

- Lieu du séjour : Chalet « Serre Soleil »
chez Guy & Marie-Hélène Lepage
38350 L'Alpe du Grand Serre.
- Dates de départ : 5 juillet vers 12h30 // 12 juillet vers 12h30
- Dates de retour : 11 juillet vers 8h // 19 juillet vers 12h
- Prix du séjour* : 280€ pour une semaine, 400€ pour deux semaines (le camp étant déclaré Jeunesse et Sport, nous acceptons les chèques vacances, bons CAF, comités d'entreprise, etc.).
→ Tarif « Bienfaiteur » : 300 € (1 sem.) / 500 € (2 sem.)
→ Tarif « Soutien aux familles† » : 180 € / 280 €
→ Tarif dégressif familles nombreuses : -50 € / enfants à partir de 2.
- Transport : le transport aller-retour s'effectuera en car.

* Chèques à l'ordre « Jeunes Vivants »

† En cas de difficulté financière, n'hésitez pas à nous contacter.

Contacts pendant le camp :

Don Stéphane Fernandes (*prêtre, directeur du camp*) : 06-59-37-08-64

1^{ère} semaine : don François de Villeneuve (*prêtre*) : 06-22-48-71-35

2^{ème} semaine : don Jean-Baptiste Balaÿ (*prêtre*) : 06-50-74-24-24

2. Matériel à emporter

- Un drap housse et une taie de traversin
- Sac de couchage ou drap du dessus (couverture fournie)
- Affaires de recharge
- Affaires de toilette + serviette de bain
- Affaires de montagne (blouson chaud, chaussures de marche, pantalon et short)
- Chaussures de sport + chaussures légères pour le soir
- Lunettes de soleil (indispensables pour la montagne)
- Crème solaire et stick lèvres
- Affaires de baignade
- Petit sac à dos pour les excursions de la journée
- De quoi prendre des notes (un cahier et un stylo)
- Argent de poche : 20€ maximum (pour des cartes postales ou souvenirs)
- Médicaments si nécessaire (avec l'ordonnance)
- Aube (pour les servants d'autel)
- Instrument de musique (transportable)
- Jeux de société (petits formats)
- **Pique-nique pour le déjeuner du jour du départ.**

3. Esprit du camp

Il est important que chaque jeune désire vivre l'esprit du camp, esprit chrétien et familial, garanti par le respect de certaines règles de vie. Nous veillerons à l'expliquer à tous et à permettre à chacun de se sentir responsable du bien commun, matériel bien sûr, mais surtout humain et spirituel. Pour cette raison, nous nous gardons la possibilité, en cas de problème, de raccompagner tout jeune qui ne respecte pas ce contrat moral.

Pour permettre à tous de créer un véritable esprit de groupe, de s'ouvrir aux autres et de profiter le plus possible des bénéfices du camp, mais aussi pour éviter les risques de vol, de perte, ou de casse, **les téléphones mobiles sont proscrits pendant le camp.** En cas de besoin urgent, vous disposez des contacts de l'encadrement ci-dessus. Cependant si certains tiennent à les emporter, ils devront impérativement les confier aux animateurs en début de séjour. Dans le même esprit, nous nous passerons également de jeux vidéos, lecteurs mp3, revues, maquillage, tabac, bonbons, etc.

AUTORISATIONS DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LÉGAL

UN EXEMPLAIRE PAR JEUNE INSCRIT

A remplir par les parents ou le responsable légal :

Je soussigné(e),, responsable légal de, l'autorise à participer au camp organisé par l'Association « Jeunes Vivants » du au juillet 2020.

J'autorise la direction du camp à faire participer mon enfant à toutes les activités organisées dans le cadre du camp, ainsi qu'à mettre en œuvre, en cas d'accident, les traitements qui peuvent être reconnus nécessaires par un médecin.

J'autorise la diffusion des photographies de mon enfant prises dans le cadre du camp pour les usages suivants : sites web du diocèse ou de la paroisse, publications dans des brochures de la Pastorale des Jeunes du diocèse ou de la paroisse. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos devront respecter l'anonymat de l'enfant et ne devront pas porter atteinte à sa réputation. Cette autorisation donnée à titre gracieux, est valable à compter du

Fait à le

Signature de l'adulte (précédée de 'lu et approuvé') :

A remplir par le jeune :

Je soussigné(e),, m'engage à vivre de mon mieux ce camp dans un esprit d'approfondissement de ma foi chrétienne et d'amitié avec mes camarades de mon aumônerie et des autres aumôneries. Je promets de faire de mon mieux pour respecter le règlement de vie qui me sera donné pour le bien de tous et de faire preuve de discipline et de fair-play dans toutes les activités proposées.

Signature du jeune :

CONSTITUTION DU DOSSIER

Avant le 1^{er} juillet 2020, je renvoie ou dépose les documents suivants :

(à l'adresse : Maison Paroissiale / Camp d'été / 15 rue du colonel Guérin / 61400 Mortagne-au-Perche)

- L'autorisation des parents complétée et signée (Une par jeune) (p. 4)
- La fiche de liaison sanitaire complétée (Une par jeune)
- La photocopie des vaccins sur le carnet de santé ou le certificat de vaccination
- Le règlement du solde du camp* (*chèque à l'ordre de « Jeunes Vivants »*) :

Pour les personnes bénéficiant d'aides financières nécessitant le justificatif de déclaration Jeunesse et Sport, pensez à contacter au plus tôt le directeur du camp : Don Stéphane Fernandes, sfernandes@csm.fr, 06 59 37 08 64.

Je conserve précieusement jusqu'à la fin du camp :

- La liste des affaires à emporter (p. 2)
- Les contacts du directeur et des animateurs (p. 2)

* Acomptes versés déduits.